



RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 70057

Numéro SIREN : 502 296 502

Nom ou dénomination : A.M.F

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2017 sous le numéro de dépôt A2017/004803

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ROMANS SUR ISERE**

Dénomination : A.M.F
Adresse : 18 lotissement de la Roubine 26130 Saint-paul-trois-
chateaux -FRANCE-

n° de gestion : 2008B70057
n° d'identification : 502 296 502

n° de dépôt : A2017/004803
Date du dépôt : 27/07/2017

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 15/12/2016



703093



703093

AMF
S.A.S au capital de 12.500 Euros
Siège social : 18 lotissement de la Roubine
26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
R.C.S : 502296502

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/12/2016

Le 15/12/2016,
à 12h,

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANES

27 JUL 2017

SONT PRESENTS :

- Monsieur MANOLIU Andréi, titulaire de 1200 actions
- Madame Marie-France MANOLIU, titulaire de 50 actions

Les actionnaires de la société **AMF**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de son Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents .

Monsieur MANOLIU Andréi, préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président constate que les actionnaires présents possèdent plus que le quorum du quart requis par la loi et qu'en conséquence, l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés) ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis le Président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant,
- Questions diverses.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des actionnaires.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

A

Résolution n°1

L'Assemblée Générale décide de nommer comme commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet TML AUDIT, domicilié au 125 avenue Amédée Bolée 30900 NIMES immatriculée au RCS DE NIMES sous le numéro 814625406 à compter du 15/12/2016 en remplacement de Monsieur Yannick LIRON demeurant professionnellement 125 avenue Amédée Bolée 30900 NIMES démissionnaire.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale décide de nommer comme commissaire aux comptes suppléant, Monsieur MILLET Olivier demeurant professionnellement 125 avenue Amédée Bolée 30900 NIMES à compter du 15/12/2016 en remplacement de Monsieur Geoffrey MARQUIS demeurant professionnellement 125 avenue Amédée Bolée 30900 NIMES démissionnaire.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés

Monsieur Andréi MANOLIU
Signature précédée de la mention
« certifiée conforme »

Certifiée conforme
Manoliu

Madame Marie-France MANOLIU

Manoliu